

nous n'envoyons pas des renforts, si nous ne tenons pas la promesse que nous avons faite, qu'aurons nous à leur dire au retour? Ils ont vu leurs amis et leurs camarades défigurés et étouffés par les gas asphyxiants à Ypres; ils ont vu décimer les régiments, et tomber leurs frères et leurs camarades. Ils ont résisté dans le saillant d'Ypres, ils se sont cramponnés à leurs tranchées malgré le nombre supérieur des forces ennemies et le feu dévastateur de l'artillerie allemande, manquant de canons et de munitions, ils ont escaladé les hauteurs de Vimy, et en ont chassé les Allemands; ils ont répondu à l'appel du devoir, ils ont combattu et sont morts pour le salut du Canada, pour que jamais notre sol ne connaisse les horreurs et la désolation de la guerre. Ils sont partis pleins de courage, confiants dans leur jeunesse et leur force, ils reviendront avec le mutisme, la décision et la détermination d'hommes qui, non pas une ou deux fois mais cinquante fois, ont franchi les parapets pour aller à la rencontre de la mort.

Si les survivants de ces quatre cent mille hommes reviennent au Canada avec la conscience d'avoir été trahis, d'avoir été abandonnés, quelle réponse leur ferons-nous quand ils nous en demanderont compte? Ce qui me préoccupe, ce n'est pas tant le jour où ce projet deviendra loi, que celui où reviendront ces hommes s'il est rejeté. Il est facile de soulever une clameur contre l'imposition de devoirs égaux, d'obligations pareilles pour tous les Canadiens, devoirs et obligations qui ont pour but de sauver leur pays; mais ceux qui ainsi sèment le vent pourraient bien récolter une tempête dont ils n'ont pas idée aujourd'hui.

J'espère que la Chambre, et le pays accueilleront cette mesure dans le même esprit qu'elle est présentée. Elle s'inspire d'un sens profond de notre devoir, sans désir ni intention de léser les droits légitimes d'aucun des citoyens de ce pays. Elle a pour motif la croyance sincère en cette vérité que, dans cette lutte, sont en jeu les destinées du Canada, celles du monde entier; elle a pour motif cette ferme conviction que le salut de notre pays, celui de ses concitoyens, de leurs libertés et de leurs domaines dépendent de la réussite de nos efforts.

Je compte que le débat va être caractérisé par un vif sentiment des responsabilités sérieuses qui incombent à ce parlement et au peuple en général. J'espère qu'il se poursuivra avec justice et modération, sans aigreur ni invective, de façon que nos descendants sachent que les hommes d'aujourd'hui, les hommes qui dans ce parlement

représente la génération canadienne actuelle s'inspiraient de motifs bien supérieurs aux mesquines et insignifiantes considérations de temps moins difficiles. J'espère que cette mesure sera accueillie de façon que ceux qui, outre-mer, gardent les retranchements, luttent pour notre salut et pour nos libertés, sachent que leur confiance en nous n'est pas vaine. Il y a cet après-midi cent vingt-cinq mille Canadiens qui aident à pousser l'envahisseur hors de France et de Belgique. Montrons-nous dignes de leur donner le nom de camarades.

A l'heure où je parle il se peut que quelques-uns aient fait pour le Canada le suprême sacrifice. Rappelons à notre pensée ces braves camarades, fermes de cœur, énergiques de dessein, ceux qui ont combattu et ceux-là, oui, qui ne combattront plus, appelons-les en esprit à partager nos délibérations; parlons et décidons comme s'ils étaient au milieu de nous.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Monsieur l'Orateur, comme les règles de la Chambre ne me permettent pas en ce moment de discuter au long le principe de ce bill, je me contenterai d'une simple observation. Mon très honorable ami a exprimé l'espoir d'entendre un débat caractérisé par la franchise et par la modération, je peux l'assurer qu'en ce qui concerne la gauche, son désir sera pleinement satisfait. Quoi que nous disions du projet mis devant la Chambre, nous le dirons comme il convient à des membres de la Chambre des communes, à de libres citoyens britanniques et, si nous ne sommes pas d'accord avec la droite, ce sera plutôt avec chagrin qu'avec colère. J'apprécie comme il convient ce que le premier ministre a dit de la grandeur des devoirs qui lui incombent. Peut-être me permettra-t-il de lui dire que les miens sont en un sens non moins importants, et que mon attitude sur cette question, attitude que je pourrais être appelé à défendre, peut bien comporter des difficultés encore plus grandes que la sienne. Mais je n'irai pas plus loin pour aujourd'hui, et je me bornerai à une simple prière. Le premier ministre a fait allusion à des renseignements qu'il doit communiquer à la Chambre. Il dit qu'avant la deuxième lecture de ce projet, lorsque la discussion commencera tout de bon, il déposera sur le bureau certaines pièces dont il parle, mais sans les donner, indiquant le nombre d'hommes disponibles entre les âges de vingt à quarante-cinq. Ce nombre, j'espère qu'il en informera la Chambre à temps pour que nous puissions en prendre connaissance avant la deuxième lecture du projet.

[Le très hon. sir Robert Borden.]